L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 10 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un satchel en peau noire contenant $1260, dans la rue de Chartres, de Ste-Anne à l'Evêché. La personne qui le rapportera chez Mme Adam, 66 rue Port ou à l'ABEILLE recevra une récompense de $200. octs—3f

A VENDRE.

A VENDRE à bon marché. Jolie petite propriété ayant quatre chambres, cabinet, cuisine, rue Ste-Anne, près Galvez. S'adresser à P. A. Conand, 45 Passage de la Bourse. 10 oct—1f

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie centralement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 6 oct—1 sem

A vendre pour cause de réparations, une buvette (Bar-Room) de premier ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1sem.

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

BOYAUX.—On demande à acheter régulièrement une grande quantité de vessies de mouton (sheep bung guts). S'adresser à Louis Schildknecht, P. O. box 63, Astoria. 7 oct—2f—jeu dim

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

Bureau de la Compagnie du Bienville Oil Works—Nouvelle-Orléans.—L'élection annuelle pour six directeurs de cette compagnie, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM. Desforges, Jung & Cie., No 34 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.

ERNEST LANDRY, JR., Secrétaire.
28 sept—au11oct

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18.477.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9.13.17.

Charles H. Breen vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14.170—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles H. Breen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Batt, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18.833—Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8,13,17

Succession de A. A. Mouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 486—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8 13 17

Succession de John B. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8 506—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30 —5 9 oct

Succession d'Albert C. Maes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15.984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert C. Maes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30 oct 5 9

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.467—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Montreuil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5,9 oct.

Succession de Mariane Bonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 17.401—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit exécuteur de serait pas déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 octt—8 13 17

Succession deSamuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6.633—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7.11.16

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
2 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000	25,000
1	Lot de	10,000	10,000
2	Lots de	6,000	12,000
5	Lots de	2,000	10,000
10	Lots de	1,000	10,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots de	200	20,000
300	Lots de	100	30,000
500	Lots de	50	25,000
1,000	Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'Expérience du Révérend
PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.
MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.
A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

BEN. ONORATO,
ENCANTEUR ET ESTIMATEUR,
Bureau et Salle d'Encan, 18 rue Bourbon, Nlle-Orléans, Lne.

SOINS spéciaux consacrés à la vente judiciaire de propriétés foncières. Ventes en pleine air de cargaisons et de tous genres faites avec promptitude. La plus belle salle d'encan qui soit au Sud pour la vente d'objets d'art et de meubles. Téléphone No 701. 3 aout 3m

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci dessus mentionnée, à savoir:

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean-Baptiste et St Jacques.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio [returning officer] de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu au 2 nov inclusivement.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 26
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Kailer.
25 Jackson et Co...
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 11 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe F. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Ursulines.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61. Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
617 Reynes et Dauphine.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18.307. Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18.307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements et annonces, époque ou genre de vente ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a été faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mai 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex-notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859 déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR,
Député greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8. 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 761. Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1875, assessées au nom de George O. Norcross, lot dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District du District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264, le dit lot mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et attendu que le 24me jour de mars 1875 à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. B. Badger, alors percepteur des taxes d'Etat pour le dit district, après avoir été conformément toutes les formalités de la loi a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 1er jour de septembre 1876 d'après un acte passé par devant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mai 1874, vendu la dite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mai 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 23.1, 2372, 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connus comme statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir leur droit, titre ou réclamation sur la dite propriété à cause d'informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus ou à cause d'illégalités, irrégularités, informalités ou d'autres estimations ou avis ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi faites plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle Orléans 23 septembre 1886.
Signé N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé JAS D. RANKIN, Député Greffier.
Une copie exacte
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.
I. Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans, le 5me jour du mois de septembre 1886, en vertu de la 2me jour du mois d'avril 1886 dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite.

Attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit titre ou réclamation contre la propriété ci après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification description et adjudication d'après lesquelles les ventes ont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt-trois dollars quatre-vingt-douze, et qu'à la seconde vente de la dite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 486 et livre 122, page 955; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452, borné par les rues Canal, Douane, Reuden et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Randon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 15 septembre 1886. Signé N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24 Oct 1.8.15.18.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Vve S. C. Kerr vs. ses créanciers.—No 18.814—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Mme Vve Stephine C. Kerr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée par devant Ernest Florance, notaire, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
1er oct—3f en 10 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Buts vs. ses Créanciers—Division—No 18.790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Buts soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans, l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18.641—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 4me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Droit, ci devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 sept—3f en 10 j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdalena Grasser, tutrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18 482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A de l'îlet No. quarante deux, d'après un plan du livre des plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci-dessus dans le même district et îlet, consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre "B" du même îlet numéro quarante deux et ayant, en mesure américaine, vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est dit par la Charte et les règlements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs Wm B Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18 635—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St Jean, Deuxième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Rendon (ci-devant Second), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 16 du dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Becas ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny notaire en date du 9 mai 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

Léon H. Carter vs l'Etat de la Louisiane

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo, No 1049—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendeur, l'Etat de la Louisiane dans succession Kate Townsend décédée comme héritier de la dite succession étant ou vertu et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans appartenant à la dite succession, dont dite succession se compose est mis conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,000 et est aux comptes... [illegible]

Meubles de chambre de la défunte à $... meubles au ... [illegible] du comptant $2.164 15 ... [illegible]

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 40 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gravier, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin ... [illegible] ... par les lettres B et ... d'un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé devant S. Magner, ancien notaire, ... [illegible] ... $10 000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Commune, Carondelet, St Charles et Canal désigné comme lots Nos 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No 3 mesure 20 pieds 4 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles et le lot No 4 mesure 20 pieds 4 pouces de face à la rue Carondelet sur une même profondeur de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les deux lots, le dit lot d'une valeur estimée à $4,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, désigné par le numéro municipal 191 rue Gravier situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22,400.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clio, Prytania, Camp et St Charles, désigné comme le numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied anglais 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 130 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18sept—18 25—oct 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Liqueurs

Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18.814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 18 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir.

Tout le contenu, installations, etc, de la grocerie située à l'encoignure des rues Chippewa et Joséphine, le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 7 12 16 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mitchell & Bettis vs. W. O. Coleman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10 256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co rue Tchoupitoulas, coin Notre Dame, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété décrite ci dessous, à savoir:

Un "Coleman "Cotton cleaner and feeder," d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une bonne et solvable sécurité portant 5 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire et payera au comptant l'impression et les frais du constable, etc., qui se monte à peu près à la somme de $70.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
7 Oct7 10 16

A. Guillotte contre A. Cohen de Winter, Mme H. R. Cenas, intervenor.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8 409—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, en faveur de Mme H. R. Cenas, intervenor, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI 20 octobre 1886 à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED HARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 oct—9 14 et 20

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—90 j

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

30 magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 14 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation "Allard" en face du Bayou St-Jean.

30 belles vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux et habituées à l'écurie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9 oct—

Vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 12 octobre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Gasquet et Cortez près de la rue du Canal, derrière l'ancienne résidence "Bell".

10 vaches laitières fraîches en lait avec des veaux et quatre sur le point de vêler

Aussi—2 chevaux.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
9 oct—

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16.936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 21 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Canal, entre les rues St. Patrick et Olympia, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886.—

Un lot de meubles meublant, argenterie, etc., etc.

—Aussi—

Deux billets datés Nlle Orléans, nov. 16 1883, tirés par J. P. Sarrazin fils & Co. en faveur du défunt, chacun de la somme de $25.000, payables 31 août 1884 après échéance et portant 6 pour cent d'intérêt de date.

L'intérêt du défunt dans la maison J. P. Sarrazin fils & Co comme associé en commandite.

Conditions—Douze mois de crédit en billets garantis avec endossements. 6 oct—6 13 21

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 430.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Petersen.

No. 18.727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe juge de la dite Cour Division C maintenant absent en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune d'après certificat No. 393 daté 1er novembre 1874.

Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100 d'après certificat No 215, daté 15 juin 1879

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod de la 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod, ... pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer faisant face aux deux rues

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie, et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres et citerne etc. etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 430.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Français, le dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant quatre chambres couvert en briquetée et deux citernes, puits, cour, deux cabinets pavée ... [illegible]

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Ch. A. Sel notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

Succession de David Neuhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18 394.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre la rue Gravier et la Natchez Allée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bons Enfants, Amour Port et St Ferdinand; le quel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 Sept—25—Oct 2 9 16 23.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 18.275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'îlet No 34, conformément à un plan de Mandeville, déposé au bureau du recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Gumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.

Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattés et plâtrés, cuisine et accessoires.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District,

Succession de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18.333

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 13 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Bons Enfants Marais (anciennement Morales), Clouet et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St-Claude et Clouet mesure, au pied américain, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 10 lignes de face à la rue Clouet, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. Zengel, notaire. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, présentement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Toutti, Miro, Palmyre et Gasquet; la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 180 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenant.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux ci paieront en dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. 18sept—25—2,9,16,23oct

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17.870.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er octobre 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde, aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut, 3 chambres en bas, chambres à bois et charbon, waterworks, lieux d'aisance cour briquetée et un joli jardin dans le fond.

La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No 3 de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure au pied américain 60 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit **ne sont pas** inclus dans la vente

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9,16,23,30—6,13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et la Natchez Alley en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour, Division B actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886 la propriété ci après décrite—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, mesurant mesure française 35 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur ... [illegible] ... sur la ligne qui le sépare du lot No 16 ... [illegible] ... l'autre côté par une ligne oblique par la propriété de Mme Pontalba ou ses représentants le dit lot décrit et désigné étant désigné comme lot No 17 d'après un plan dressé par J. Bruguer, voyer général le 20 ... 1836, déposé au bureau de ... V. Foulon, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant O. de Armas notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Barthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18 617.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 14 août 1886 et du 20 septembre 1886 dans l'affaire ci dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et borné par les rues Marais ou Plaisance, Columbus, St Claude et Avenue St Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Columbus, 85 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5.

La maison de résidence dépendances, barrière et cours, le contenu de la propriété ci dessus ne sont pas vendues avec le lot de terre ... [illegible]

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant E. Bouny notaire aux frais de l'acquéreur
9oct—9 16 23 30 nov 6 13

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou.

Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MALVINA ANN MARTIN, épouse de AUGUSTIN HARMAN et des heirs des feu Mme de CHAS. E. NASH

No. 18 6.. —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 16 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de 21 septembre 1886 et un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886 pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci après a savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital et le Chemin du Bayou**, désigné par la lettre A d'après un plan fait par ... le 1883 par F. Surgi, arpenteur, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt notaire le 10 septembre 1886, d'après le dit plan le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman**, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis en bois ayant en tout quelque chose chambres au rez-de-chaussée et chambres dans la mansarde, une bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne etc.

2° Un terrain dans le même district et îlet que la propriété décrite ci dessus, et adjointe à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan mentionné ci-dessus et mesurant d'après celui-ci, en mesure américaine 25 pieds 9 pouces de face à la rue **Roman**, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs s'assumeront au dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire aux frais des acquéreurs.
15sept—15 18 25—oct 2 9 16

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Vivant Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 18 598

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de ladite Cour, division B, actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu, la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession à savoir

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1517, borné par les rues Broad Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé de tout le lot No 30 qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Murray le 10 mars 1869, déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur.
4sept—14.18.25—oct 2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de Maison.

Succession de Peter M. Petersen

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18.727.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 13 octobre 1886 il sera vendu à 11 heures du matin à la dernière résidence du défunt, rue des Remparts No 430, entre les rues Union et Français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 29 septembre 1886.

Un lot de meubles meublant, bijouterie etc., le tout d'après inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant.
2 oct—2 7 13.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw.—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE, Député Greffier.
21 sept—1f p s 30 j

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11 297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite et s'étant adressé à la dite cour pour une monition ou avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane ou loi No 95 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent, qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opérée la vente en cause de l'irrégularité ou d'une illégalité dans les avis, notation, l'annonce ou la description ou dans la propre forme pour la vente et la manière et le faire, ou pour tout autre vice quelconque ou défaut, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les papiers, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11 297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente au dit marshal des Etats-Unis enregistré au bureau du Contrôleur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No 127, pages 43 et 44.

1 Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les... vacuum pans, ... machines, appareils, aménagements et accessoires ... [illegible] ... situé dans le ... [illegible] ... du Nouveau Marché ... St Joseph, Commerce et Julia, et désigné et décrit comme suit

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié ancien voyer de la ville, daté du 10 octobre 1851, annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire ... [illegible] ... des rues Nouvelle Levée ... St Joseph ... [illegible]

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... [illegible] ... situé dans le Premier District de cette ville ... [illegible] ... Commerce et Julia ... [illegible]

3 Tout et particulièrement les droits d'usage et occupation jusqu'au troisième jour de septembre A. D. 1897, de la dite Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail de l'éducation Tulane de et de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet ci-dessus décrit borné par les rues Peters ou anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julia, désigné comme lot numéro deux et mesurant au pied américain dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, cent vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un et de cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui ... du lot ... par les notes de la propriété de Paul Tulane, sur un plan fait par A. de Armas député voyer annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire le 30 janvier 1883 laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en date du 21 mars 1883 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 19me jour de Juillet A. D. mil huit cent quatre vingt six et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 18 166.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville par le ministère de son assistant dûment autorisé Alphonse Kabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant et en vertu du pouvoir dont il est revêtu le percepteur de taxes par acte de la législature de l'Etat approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No. 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite s'il y a en informalité dans la procédure publication description ou adjudication de cette vente, ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon de la vente à laquelle le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci près décrite, Jules Sabrier en devint l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 129, page 335.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No. 17 dans le carré d'îlet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj. W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1877 qui restaient dues.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.

L'Abeille de la ...

DIMANCHE, 10 ...

Un jour de ...

FEUIL...

No 2

LE NO...

JULES ...